Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE
ARRETE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 192/2026

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Eure,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu la demande de Monsieur LEMONNIER, gérant de la société LEMONNIER MAÇONNERIE, domiciliée 2B rue du Moulin à Mignières (28630), sollicitant l'autorisation de stationner un poids lourd partiellement sur le trottoir, au droit du 24 rue Jean Moulin à Saint-Georges-sur-Eure (28190), dans le cadre de travaux réalisés sur cette parcelle, du 31 août 2026 au 11 septembre 2026 inclus.
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions utiles à la sécurité concernant ce stationnement,

ARRETE

Article 1 : la société LEMONNIER MAÇONNERIE **est autorisée à stationner un poids lourd d'une longueur de 7.00 M et d'une largeur de 2.50 M** au droit du 24 rue Jean Moulin à Saint-Georges-sur-Eure, dans le cadre de travaux réalisés sur cette parcelle, du 31 août 2026 au 11 septembre 2026 inclus.

Article 2 : Le bénéficiaire est chargé de mettre en place la signalisation nécessaire, comprenant un panneau destiné à informer les automobilistes et un autre à destination des piétons. **Le stationnement du véhicule d'une largeur de 2,50 m sur le trottoir, entraînera un empiètement sur la chaussée. Cet empiètement ne devra en aucun cas entraver la circulation des véhicules, y compris ceux des services de secours ainsi que ceux des riverains.**

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'affichage en mairie.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du code des communes :
- La société LEMONNIER MAÇONNERIE - Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de THIVARS

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 31 août 2026

M. Le Maire
Jacky GAULLIER

MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-EURE 28190

16 rue Jean Moulin 28190 Saint-Georges-sur-Eure – Tel : 02.37.26.74.16 – Fax : 02.37.26.77.40
Courriel : mairie@saint-georges-sur-eure.fr – Site Internet : www.saint-georges-sur-eure.fr